

La guerre contre-révolutionnaire : un cas concret : l'Algérie dans la situation actuelle

Autor(en): **Montfort**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **104 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

La guerre contre-révolutionnaire

Un cas concret. L'Algérie dans la situation actuelle.

1. INTRODUCTION

Dans une précédente étude¹, nous avons analysé la guerre révolutionnaire, la guerre politico-militaire, en ce qui concerne surtout sa doctrine et sa tactique particulières.

Invité récemment, à titre personnel et privé, par le Gouvernement français, à visiter l'Armée française d'Algérie, il nous est maintenant possible d'étudier plus à fond et à l'aide de renseignements recueillis sur place, de choses vues, une phase de la guerre contre-révolutionnaire : l'éclatement des forces rebelles — celles de l'intérieur — et l'action des forces de l'ordre dans la reconquête des populations, dans la pacification. Ces deux dernières tâches — qui se confondent en une seule — constituent actuellement la mission principale de l'Armée française d'Algérie qui y consacre

¹ « Essai sur la guerre révolutionnaire. Est-ce la guerre future ? », *R.M.S.*, juillet 1958.

la plus grande partie de son activité puisque le côté opérationnel est devenu secondaire et les opérations — au moins celles d'une certaine importance — rares dans la plupart des régions¹.

Sans vouloir résumer notre précédente étude à laquelle — bien à regret — nous sommes contraint de renvoyer le lecteur, rappelons en cependant quelques points.

En Algérie, les généraux de division commandent des *zones* qui correspondent aux départements et, le plus souvent, ils sont encore préfet, tous les pouvoirs, en effet, étant actuellement détenus par l'autorité militaire à laquelle les autorités civiles ont été subordonnées — quand elles n'ont pas été supprimées.

Des colonels — ce ne sont pas, en général, des commandants de régiment mais des officiers à disposition — commandent des *secteurs* qui correspondent aux arrondissements et, le plus souvent, ils sont encore sous-préfet.

Plus bas, dans la hiérarchie militaire, on trouve les commandants de régiment, les commandants de bataillon à la tête de *quartiers* et les commandants d'unité à la tête de sous-*quartiers* ou de *postes*, tandis que dans la hiérarchie administrative, « civile » si on peut dire, on rencontre les *sections administratives spécialisées* (S.A.S.)² qui travaillent à l'échelon communal.

Il faut également rappeler que les troupes sont divisées en formations plus ou moins statiques — *troupes de secteur*,

¹ Le lecteur sera peut-être surpris de constater que cette affirmation ne concorde guère avec ce qu'il lit dans son journal. Il faut songer que l'Algérie est soixante fois plus grande que la Suisse, que de ce fait un événement y passe souvent inaperçu, et faire la part et de la propagande rebelle — autrement mieux faite que la française — et des nouvelles à sensation dont la presse, qui connaît ses lecteurs, est on le sait friande.

² Une section administrative spécialisée est composée, en général, d'un chef, officier détaché de l'armée — le plus souvent un capitaine — d'un secrétaire français et d'un ou plusieurs adjoints musulmans. Le chef dispose d'une petite troupe indigène — sorte de gendarmerie — un « maghzen ». Sa tâche est de résoudre *tous* les problèmes locaux. L'armée a mis en place ces organisations — cela saute aux yeux — pour suppléer à la carence des autorités communales. Nombreuses sont les S.A.S. qui coiffent plusieurs villages ou douars. Dans une ville, cette organisation prend le nom de section administrative urbaine (S.A.U.).

quadrillage — et en formations mobiles — *réserves générales* (R.G.), forces d'intervention.

La phase que nous voulons étudier — l'éclatement des forces rebelles et la reconquête des populations — est actuellement en Algérie en cours d'exécution.

Il a fallu préalablement isoler la rébellion de ses supports logistiques à l'étranger (Maroc d'abord, actuellement surtout Tunisie), d'où fermeture des frontières, puis livrer la bataille du barrage de l'est, au printemps 1958, et la gagner.

Les forces rebelles de l'intérieur étant alors plus ou moins asphyxiées — le barrage de la frontière tunisienne étant beaucoup plus efficace que les journalistes ne l'ont dit ¹ — les réserves générales — plusieurs unités d'armée et corps de troupe indépendants — sont actuellement appliquées successivement à certaines régions, en superposition des troupes de secteur². Elles y intensifient d'abord l'action opérationnelle, dispersent l'adversaire armé, désorganisent son organisation politico-militaire, puis participent ensuite à l'action pacificatrice — contacts avec les populations, création d'écoles, de foyers sportifs, de foyers des jeunes, de foyers féminins, assistance médicale gratuite — tâche première, en ce moment, des troupes de secteur.

Le succès de l'application des réserves générales doit faire réaliser un grand pas en avant et permettre aux troupes de secteur de franchir par la suite le pas définitif vers la pacification.

Notre propos est d'étudier maintenant l'action des troupes de secteur et des réserves générales dans cette phase particulière, qui constitue incontestablement un progrès des forces de l'ordre vers la paix, après nous être arrêté un instant au développement général de l'action de pacification.

¹ Nous l'avons parcouru sur les 300 km. de sa longueur. C'est un énorme et beau travail de génie. Il est gardé et pourrait être très sérieusement défendu avec des moyens infiniment supérieurs à ceux de l'adversaire.

² C'est l'« Opération Jumelles » dont le but est la destruction de l'emprise rebelles, plus particulièrement dans les régions depuis longtemps soumises à celle-ci (actuellement la Kabylie).

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTION DE PACIFICATION

L'effort principal, marqué par l'action des réserves générales, s'appliquant en ce moment à la Kabylie, le facteur « milieu », le facteur « terrain-population », se caractérise par un relief très accidenté, un terrain coupé, souvent couvert de buissons bas parsemés d'arbustes et par une population montagnarde, rude, fruste et particulariste.

Cependant, toute zone d'action fait apparaître, quand on l'étudie en détail, certains villages qui constituent des centres de rayonnement autour desquels gravitent des villages satellites. L'ensemble « centre de rayonnement — satellites », qui dans un milieu de ce genre forme une espèce de petite république villageoise, devient la « cellule élémentaire de l'action de pacification ».

Il s'agit de remplacer dans cette cellule la présence rebelle par celle des forces de l'ordre et de réaliser successivement *trois degrés progressifs de pacification*.

Dans le *premier degré*, les forces de l'ordre — renonçant à leurs camps, à leurs postes, entourés de barbelés — stationnent relativement en nombre dans les villages, au contact de la population et fraternisent avec elle ; dans le *deuxième*, la localité n'est plus occupée que par un faible élément, léger et mobile — une section par exemple — renforcé par une « harka » (une douzaine d'indigènes, armés, équipés, instruits, et commandés par un des leurs) ; dans le *troisième*, il n'y a plus comme force de l'ordre dans le village qu'une « auto-défense » (sorte de garde-locale) armée de quelques vieux fusils de guerre et fusils de chasse, mais il s'y trouve en général le chef d'une section administrative spécialisée avec son petit état-major.

Disons encore qu'à la « présence fixe » des forces de l'ordre dont nous venons de parler, il faut ajouter, dans les trois degrés, la « présence mobile » des « commandos de chasse » qui,

battant l'estrade, passent à intervalles irréguliers contrôler les localités.

Envisagée dans son ensemble et non par degrés, la pacification s'effectue en *trois étapes*. Dans la première, il faut *s'imposer* et le résultat de cette étape est marqué par la mise en place d'une organisation territoriale active. Dans la *deuxième*, il faut *mettre en confiance* et le résultat de cette étape se signale par la mise en auto-défense active des villages. Dans la *troisième*, il faut amener la population à *s'engager* ; la vie politique et économique recommence et la « cellule élémentaire de l'action » prend une part active à la conquête de la cellule suivante.

Durant les trois étapes, l'action doit être continue ; elle vise toujours parallèlement la destruction de l'organisation adverse et la construction de l'organisation propre.

3. ACTION PARTICULIÈRE DES TROUPES DE SECTEUR

Jusqu'à présent, le manque d'effectifs ne permettait pas aux troupes de secteur d'étendre leur activité à tous les villages de leur zone d'action. Force était de les répartir en une zone d'action permanente (où elles stationnaient) et une zone d'action occasionnelle (où elles ne faisaient que passer). Leur tâche était d'étendre la première zone en grignotant la deuxième.

L'application, la superposition, des réserves générales à un secteur lui fournit les moyens d'accélérer ce grignotage dans le temps et dans l'espace. Chaque secteur, se contentant de maintenir le degré de pacification acquis dans sa zone permanente, se lance à la conquête pacificatrice de sa zone d'action occasionnelle.

Et c'est aussitôt la mise en œuvre des procédés « offensifs » suivants : tout d'abord, cela va de soi, occupation et contact avec la population ; puis recensement après numérotation des maisons ; établissement d'un règlement de police

qui a pour but premier le contrôle des étrangers ; information des habitants ; action sur les rebelles par le canal de leurs familles ; organisation d'une auto-défense qui engage la population en la faisant participer aux patrouilles et embuscades ; et enfin, création d'un choc psychologique en concentrant, durant un temps même limité, tous les moyens à disposition pour concrétiser aux yeux des habitants ce que serait leur village dans la paix retrouvée.

Il faut par-dessus tout libérer les populations des exactions des bandes rebelles et de la peur qu'elles font régner, formules qui ne sont pas des slogans de propagande mais correspondent bien à la réalité.

4. ACTION PARTICULIÈRE DES RÉSERVES GÉNÉRALES

L'action des réserves générales présente tout particulièrement le double aspect de la mission de l'armée dans la tâche de pacification : un aspect destructif et un aspect constructif. Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, dans la situation présente en Algérie, il faut le répéter, le deuxième aspect est beaucoup plus fréquent, plus visible, que le premier.

Du point de vue destructif, la mission des réserves générale est la mise hors de cause de l'appareil rebelle. Du point de vue constructif, leur mission est en somme la même que celle des troupes de secteur dont les réserves générales préparent une occupation aussi faible que possible¹. Mais le concours qu'elles apportent à celles-ci ne doit en aucun cas les lier au terrain ; elles doivent rester disponibles.

Pour agir sur le rebelle, il faut d'abord être renseigné. Or, la plus grande partie des renseignements proviennent de la population et c'est par la vie quotidienne avec elle qu'on les obtient. Mais les habitants qui craignent le rebelle, ses « réquisitions », ses rapines, ses levées d'« impôts », souvent ses exécutions, ne renseignent qu'à partir du moment où les bandes sont éliminées, au moins partiellement. Le simple

¹ Deuxième ou troisième degrés de pacification. Voir page 516.

énoncé de ce cercle vicieux montre la difficulté du renseignement et met en vedette le facteur « temps » ; temps nécessaire pour obtenir le renseignement et pour exécuter, poursuivre une opération. Comme le dit une instruction que le haut-commandement français en Algérie a bien voulu nous remettre : « Les réserves générales doivent unir à leur dynamisme le souci de la persévérance et de la patience ». Ces deux vertus jouent un grand rôle dans la pacification de populations aussi retardées que celles d'Algérie, car là-bas, chez les Arabes en tout cas, on en est encore au moyen âge ou même aux temps bibliques.

Dans la phase actuelle de la pacification, celle que nous étudions et qui est caractérisée, rappelons-le, par l'éclatement des forces rebelles de l'intérieur et par l'action principale des forces de l'ordre concentrée sur la reconquête des populations, les opérations les plus fréquentes — car elles existent quand même — sont les embuscades. Nous avons vu un régiment de dix compagnies, articulé en deux sous-groupements (bat.), et qui appartenait aux réserves générales, tendre une nuit 350 embuscades. Tout son effectif y participait, la musique y compris. Le résultat, il faut le dire, fut assez mince, puisque au total cela ne donna que 4 « accrochages », 2 hors-la-loi tués et 2 fusils de chasse récupérés — ce dernier élément étant en Algérie l'objectif numéro un.

Les autres opérations — celles dont nous avons parlé dans notre étude de juillet 1958 — sont relativement peu fréquentes dans la phase présente ¹.

* * *

Pendant la dizaine de jours que nous avons passés à l'Armée française d'Algérie, il y a eu, à notre connaissance, deux opérations importantes du genre « bouclage ».

¹ Ajoutons qu'on attache beaucoup moins d'importance sur le terrain à la terminologie — opérations « tourbillon », « bouclage » ou « nomadisation » — que la presse même spécialisée, à laquelle nous avons emprunté les renseignements à la base de notre étude de juillet 1958, ne le fait.

La première — à la mise en place de laquelle nous avons assisté — mettait en jeu, en Kabylie, non loin du PC Artois, vingt-deux compagnies, articulées en trois groupements — aux ordres du général Gracieux, commandant la 10^{me} division de parachutistes et adjoint du général Challe — qui pouvaient être, en cas de besoin, appuyées par l'artillerie et par l'aviation. Le but de cette opération était de ratisser un vaste vallon, couvert de broussailles et parsemé d'arbustes — une espèce de maquis — d'une largeur de deux à trois kilomètres et d'une profondeur de trois à quatre.

De l'emplacement où se tenait le général, à la tête du vallon, et qui était à la fois P. obs. et PC réduit, on dominait de plus de cent mètres toute la zone d'action. Une bande rebelle, accrochée plus à l'ouest les jours précédents, avait dû s'y replier, d'après les renseignements reçus. L'opération n'a rien donné ; elle a trouvé le vide devant elle¹.

La deuxième affaire — dont nous avons entendu parler, celle-là, en visitant un PC de division — mettait en jeu, à une dizaine de kilomètres au nord de Timgad² — village où nous venions de passer — la valeur de deux bataillons, deux escadrons d'engins blindés de reconnaissance et une batterie, appuyés par l'aviation. Une « katiba »³ (compagnie d'environ 100 hommes) avait été signalée à cet endroit, un « djebel », un massif montagneux d'une trentaine de kilomètres de long et cinq de large, couvert de forêts, et d'une altitude de 1746 mètres.

Après notre départ de la région, nous avons appris qu'une quarantaine de prisonniers avaient été faits mais que le gros avait filé pendant la nuit ; ce qui n'a rien d'étonnant —

¹ Ultérieurement, elle a été reprise plus au sud avec enveloppement vertical. Nous en ignorons le résultat.

² Ruines d'une cité romaine, et village, dans le département de l'Aurès à 35 km. à l'est de Batna.

³ C'est la seule fois que nous avons entendu parler d'un élément de cette importance à l'intérieur de l'Algérie. Le gros de l'Armée de libération nationale, où se trouvent les bataillons dont parlent nos journaux, stationne en Tunisie. Toutefois, il convient d'ajouter que les Français, renseignés d'une façon admirable, sont prêts à les recevoir avec une supériorité écrasante.

et le chef d'état-major de la division nous l'avait prédit — si l'on tient compte du terrain très coupé et très couvert où se déroulait cette opération et de la fluidité des rebelles.

5. QUELQUES PROCÉDÉS D'ACTION PACIFICATRICE

Les procédés d'action pacificatrice intéressent quatre domaines : le *maintien de l'ordre*, l'*action de force*, l'*information* et l'*administration*.

Le *maintien de l'ordre*, service de police, ne présente rien qui ne soit en principe dans nos règlements et instructions, militaires et civils. Aussi ne voulons-nous pas nous y arrêter.

Le deuxième procédé, l'*action de force*, est l'affaire des Forces de l'ordre, d'une part, et de la population, d'autre part.

Dans toute action, les Forces de l'ordre doivent adopter une attitude résolument offensive¹. Seule une offensive permanente, dans le temps et dans l'espace, permet la destruction de l'armement et du moral rebelle, but principal de toute opération.

Le commandant du 5^{me} Régiment Etranger d'infanterie, avec lequel nous parlions d'instruction pour le combat, nous disait combien il importait de développer le réflexe offensif du combattant au lieu de son réflexe défensif (s'abriter, porter un casque — en Algérie, on ne le porte plus !). C'est pourquoi, à chaque occasion, il entraîne à fond sa troupe au « tir instinctif »² à la mitrailleuse, effectué par séries de 3 à 4 coups (il faut, disait-il, ménager les munitions) et à

¹ Telle est la doctrine officielle en Algérie. Mais sur la frontière de l'est son application se heurte à la difficulté suivante. L'Armée de libération nationale, à l'instruction et en position d'attente en Tunisie, est libre de franchir la frontière algéro-tunisienne pour attaquer, harceler serait plus juste, les Forces de l'ordre, tandis que ces dernières ne peuvent le faire ! Et, bien qu'ayant une supériorité écrasante, ces forces-là sont, en général, obligées de conserver une attitude défensive.

² Tir au jugé, notre tir l'arme à la hanche (schnappschuss).

une distance inférieure à 100 mètres ; la deuxième rafale doit être au but.

C'est le même officier qui relevait l'importance du tir de nuit et qui a doté chacune de ses compagnies de quatre guidons lumineux, procédé simple et peu coûteux dont il est satisfait.

La participation des populations civiles — dont nous parlions déjà dans notre étude de juillet 1958 — est volontaire ou, initialement, imposée. Elle varie selon le degré de pacification et comporte le service de guet, la surveillance des itinéraires, l'ordre logistique, le contrôle des déplacements, l'auto-défense et la coopération aux patrouilles et embuscades.

Source principale du renseignement — comme nous l'avons déjà vu — les habitants doivent être guidés, instruits, pour cette tâche. A plusieurs reprises, nous avons pu constater, lors de notre récent voyage, que le contact existe à ce sujet entre les Forces de l'ordre et la population, ce qui éclaire l'état d'esprit de ces dernières.

Troisième procédé, l'*administration*, en tant que méthode de pacification, poursuit le but de hâter au maximum le retour à la vie normale. Il s'agit de mettre en œuvre tout ce qui est susceptible d'entraîner, là encore, un engagement de la population. C'est à dire l'organisation de foyers sportifs, de foyers des jeunes, de foyers féminins ; l'action sur les anciens militaires ; l'assistance médicale gratuite, par les médecins de troupe et par des équipes féminines itinérantes ; l'exécution de travaux d'intérêt général, l'amélioration de l'habitat, la construction de blocs de maisons, de villages, de voies de communication.

Dans ces différents domaines — il n'est que juste de le souligner — l'Armée française fait un effort considérable auquel participent, avec ardeur et avec foi, les cadres d'active, de complément et tous les soldats du contingent, sans parler des assistantes médicales, sociales et des femmes d'officiers.

Quatrième procédé d'action pacificatrice, *l'information*. Elle a pour but essentiel de transformer les populations en partisans convaincus et actifs de la cause française, comme aussi de détruire le moral du rebelle pour en obtenir la cessation du feu et la reddition des armes.

Les thèmes que l'on développe sous forme de conversations, le plus souvent, et de conférences, parfois, sont les mêmes pour la population et pour le rebelle ; celui-ci du reste ne peut guère être atteint que par le canal de sa famille. Ils ont pour sujet : l'inanité de la poursuite de la lutte (« Cessez ces combats absurdes » — « Pourquoi tuer, il faut vivre ; pourquoi détruire, il faut construire » — Général de Gaulle), la neutralisation de l'appareil politico-administratif rebelle, l'abandon de l'intérieur par l'extérieur, la continuité et la détermination de l'action française, l'avenir dans la paix retrouvée.

L'égalité des droits et des devoirs, le collège unique, l'auto-détermination, la gestion communale existent aujourd'hui en Algérie, dit-on aux gens que l'on veut convertir. Alors pourquoi lutter contre le Général de Gaulle et son armée ? « Si la lutte cessait, l'Armée resterait et pourrait mieux aider toutes les populations à construire une vie nouvelle dans la paix retrouvée ¹. »

Comme on le voit, au point de vue psychologique, on compte beaucoup sur le Général-président et c'est compréhensible puisqu'on s'adresse à des primitifs qui ont toujours eu l'habitude de suivre un chef, qui l'ont encore et qui la garderont longtemps. Entendre parler de suffrage universel à propos de l'Algérie, mises à part quelques villes de la côte, Alger par exemple, laisse pour le moins songeur.

Et pour en terminer avec l'information, disons que les 5^{mes} bureaux ² mettent à la disposition des troupes pour cette

¹ Général de Gaulle.

² Ces questions ne relèvent pas du tout, en France, du S.R. (2^{me} bureau) qui est suffisamment occupé à renseigner le chef sur l'ennemi et qui le fait — en ce qui concerne en tout cas son ordre de bataille — avec une précision admirable.

action une documentation abondante et fort bien faite qui se veut d'éviter les procédés marxistes.

La bataille se livrant de plus en plus sur le terrain idéologique et politique, il est superflu de souligner l'importance de l'information dans une lutte contre-révolutionnaire.

6. CONCLUSIONS

La phase de la lutte contre-révolutionnaire¹ que nous venons d'étudier — en nous basant sur l'exemple de celle d'Algérie — constitue non seulement un coup d'arrêt à la rébellion, mais encore un progrès des forces de l'ordre vers la pacification. En effet, si nous examinons le schéma de Trotsky², revenir des opérations de compagnies, peut-être même de bataillons, à celles de bandes et à la guérilla, représente incontestablement un pas en arrière, une rétrogradation³.

L'armée « extérieure » de libération nationale, qui existe en Tunisie dans le cas concret qui sert à illustrer notre étude, n'est pour le moment pas entrée en action ; elle sert surtout d'article de propagande et il suffit de parcourir nos journaux pour s'en convaincre. Elle s'est bornée, militairement parlant, à déclencher quelques actions qu'il faut bien qualifier d'opérations de détail si l'on envisage l'ensemble d'un front qui n'a pas moins de 300 kilomètres. Une bataille rangée sur la frontière algéro-tunisienne mettrait en présence des forces tellement disproportionnées qu'elle en devient improbable ou même impossible à envisager.

Cette phase méritait, semble-t-il, que nous l'analysions, car elle complète l'étude de la guerre révolutionnaire, examinée dans le cadre de la lutte que mène le Monde communiste contre le Monde libre, que nous avons faite précédemment.

Il est évident, pour revenir à l'Algérie, que tout n'est pas terminé, que la tâche reçue et entreprise par l'Armée est

¹ Le terme « guerre » ne semble plus s'adapter à la phase que nous étudions et à la situation du moment en Algérie.

² Voir *R.M.S.*, juillet 1958, pages 319 et 320.

³ Une propagande bien faite peut évidemment prouver le contraire !

immense, puisqu'elle intervient dans tous les domaines et qu'elle est difficile. Mais le succès marqué peut hâter l'issue de la lutte, « c'est-à-dire le moment où les populations d'Algérie et de Métropole feront savoir à l'Armée qu'elle a gagné ce qu'elles appellent la guerre. Il restera alors à gagner la paix¹. »

Colonel-divisionnaire MONTFORT

Note. Un communiqué de l'A.T.S. du 29. 10. 59 à 1915 est symptomatique et fera, peut-être, réfléchir chez nous. Un tribunal de Rabat vient de déclarer que le communisme n'était pas incompatible avec la doctrine de l'Islam.

La 6^e armée allemande sur le front de l'Est, de 1941 à 1944

Son engagement. Sa capitulation. Sa résurrection. Sa fin.

Stalingrad ! Ce nom évoque la lutte, l'agonie, puis la capitulation de la 6. A. allemande qui la fit connaître dans le monde entier. Renée de ses cendres par la volonté d'Hitler, ce ne fut que pour participer à la retraite de la Wehrmacht et achever son existence en Roumanie. Après avoir, à grands traits, évoqué son odyssée, c'est sa fin, peu connue, qui fera l'objet de notre étude.

De juin 1941 à juillet 1944.

En *juin* 1941, la 6. A. est engagée à l'aile N. du Groupe d'armées du S. (G.A.S.) opérant, sous les ordres du G.O. von Rundstedt, entre la Mer Noire et les marais du Pripet.

¹ Général d'armée aérienne Challe, Commandant en chef des Forces en Algérie.

d'une troupe avec son chef et de leur commerce ne seront absents ni le charme, ni même la coquetterie. Nous rejoignons ici encore Robert de Traz que nous laisserons conclure :

« Une troupe, je l'ai remarqué cent fois, et à plus forte raison une jeune troupe, est femme. Elle réagit vis-à-vis de son chef comme une femme en face du mâle. Il doit parfois la flatter, parfois lui faire peur, la faire souffrir à l'occasion et savoir la rendre heureuse. Si elle paraît rebelle, c'est qu'il est trop faible ou maladroit. Sans tenir à l'avouer, elle aime qu'on la maîtrise. Un geste, une parole peut l'attacher pour longtemps, une négligence la perdre à jamais. Toute troupe est sensible à certaines qualités du chef, comme toute femme à certaines qualités d'amant. Le vrai chef est un séducteur ».

CAPITAINE M.-H. MONTFORT

La guerre contre-révolutionnaire

Etude du colonel-div. M. Montfort (v. notre numéro de novembre).

Renseignement complémentaire concernant la note de pied 2 à la page 514 du No 11.

Une documentation nouvelle a incité l'auteur à donner une définition plus précise des « sections administratives spécialisées » (S.A.S.). Voici le texte rectifié :

² Une section administrative spécialisée est une organisation mise en place par l'armée, entre les sous-préfets et les maires, pour renforcer l'armature administrative des arrondissements d'Algérie. Le chef d'une S.A.S. (dans les villes, section administrative urbaine, S.A.U.) est, dans le ressort de sa circonscription, le représentant du sous-préfet. A ce titre, il est chargé, notamment, d'assurer une liaison permanente entre le sous-préfet et les maires, et de faciliter à ces derniers l'exercice de leurs attributions. Pratiquement, il est là pour résoudre tous les problèmes locaux.

L'armée a mis en place ces organisations — cela saute aux yeux — pour suppléer à la carence de certaines autorités communales. Le chef d'une S.A.S. (officier d'active ou de réserve) dispose d'un secrétaire français, d'un ou de plusieurs adjoints musulmans et d'un « maghzen », groupe d'une espèce de gendarmerie indigène commandé par un des leurs. En général, le chef d'une S.A.S. coiffe plusieurs communes, tandis que le chef d'une S.A.U. ne s'occupe que d'une seule.